

## SEVRAGE ALCOOLIQUE

---

Par Profil supprimé Postée le 01/11/2011 05:28

depuis 1 mois j'étais inscrite pour une cure de sevrage alcoolique qui devait commencer le 08/11/11, mais la sécu a perdu ma demande de prise en charge. J'ai envoyé une nouvelle demande, sans trace à ce jour. Le centre de cure peut me recevoir le 15/11 sous réserve de l'accord de la sécu. Je suis complètement perdue, je ne sais plus comment faire. Pouvez-vous m'aider?

---

### Mise en ligne le 03/11/2011

Bonjour,

Nous comprenons que vous soyez "perdue" en apprenant que votre projet de cure est repoussé. Face aux difficultés que cela peut représenter de mettre en place cette démarche de soins en étant seule, sachez qu'il est possible d'être accompagnée.

Vous pouvez pour cela vous rapprocher d'un centre de soins en ambulatoire où des professionnels peuvent vous aider, notamment dans la mise en place de cette cure, mais aussi pour vous soutenir en l'attente de celle-ci.

Vous trouverez ci-dessous un lien vous indiquant les coordonnées d'une structure sur votre ville. L'accueil y est gratuit et confidentiel.

Sachez de plus que notre service téléphonique reste à votre disposition tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

### CSAPA TIVOLI

7 rue Fevret  
21000 DIJON

Tél : 0 811 466 280

Site web : [www.addictions-sedap.fr](http://www.addictions-sedap.fr)

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Accueil du public : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30 -

Consultations psycho-sociales: du lundi au vendredi 9h-12h/14h-18h.

Substitution : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30

Voir la fiche détaillée